

Douleur et Maltraitance – La prise en charge des femmes au Centre hospitalier de Cayenne

En 2022 parmi les 8605 sollicitations totales reçues par notre ligne téléphonique nationale Santé Info Droit, **233 sollicitations ont été recensées dans la catégorie « Droit des malades – Maltraitance et respect de la dignité »**. Ce nombre est assez conséquent et surtout en constante augmentation.

La maltraitance n'épargne aucun lieu, ni aucune profession. Nous sonnons l'alerte aujourd'hui, au sujet de la prise en charge des femmes **au pôle mère-enfant du centre hospitalier de Cayenne**.

De trop nombreuses femmes sortent traumatisées de leur parcours de soins au pôle mère-enfant. Nous parlons ici de parcours très perturbés et à la limite de l'acceptable.

Ces réclamations et témoignages se situent à de nombreuses étapes du parcours de la femme au sein du pôle mère-enfant (accueil et prise en charge aux urgences gynéco-obstétriques, actes de chirurgie ambulatoire, accouchements, annonces de diagnostics prénataux et post accouchement, annonce de décès de nouveau-nés et traitement des corps des enfants mort-nés).

Ces cas de maltraitance prennent plusieurs formes : des **atteintes à l'intégrité physique** et des maltraitances du quotidien » liées à des propos vexatoires, des jugements dévalorisants, **des examens médicaux réalisés sans information préalable ni consentement**.

C'est une écoute qui est attendue par ces femmes qui se plaignent d'avoir été laissées seules à moitié nues sur des étriers aux urgences gynécologiques et de prises en charge humiliantes.

Comment ne pas répondre à cette mère qui dénonce l'erreur commise dans l'annonce d'un diagnostic alarmant pour son nouveau-né ? Comment ne pas entendre les pressions médicales faites pour la réalisation d'amniocentèses ?

Comment ne pas dénoncer les propos indignes de certains professionnels de santé : « **votre tête est dure, il fallait vous raisonner** » [après un examen gynécologique non consenti] ; « **en tout cas ce qui est sûr, c'est que votre bébé n'est pas comme tout le monde** » [à une patiente de la maternité] ; « **si je veux, je vous le retire [le fœtus]** » [lors d'une consultation gynécologique].

Ce sont des femmes qui restent blessées physiquement, certaines handicapées dans leur vie quotidienne et professionnelle. Tous ces actes ont un impact considérable sur le plan psychique des femmes qui en sont victimes.

Comment comprendre le décès de son enfant après une trop longue attente d'un diagnostic, finalement délivré sans empathie ? Comment faire le deuil de son enfant sans avoir vu son corps ?

La plainte individuelle, au-delà de répondre à l'utilisateur mécontent, doit permettre d'améliorer la prise en charge de l'ensemble des usagers d'un établissement.

Nous parlons de situations qui nécessitent une intervention urgente. Pourtant, les recours qui sont à disposition des usagers semblent inopérants. Il n'y pas de régulation efficace. Ni au niveau des services, ni au niveau de la direction du centre hospitalier, ni au niveau de la tutelle qu'est l'Agence régionale de santé.

Un immobilisme des institutions qui laisse les victimes et leurs proches démunis. Les instances de démocratie en santé (CDU*, CRSA*) s'interrogent elles-mêmes sur la manière d'agir face à ces cas de maltraitances.

Le problème est complexe et les solutions ne sont pas simples à trouver.

Il est urgent qu'une écoute et une prise en compte individuelle soient proposées aux femmes qui se plaignent aujourd'hui.

Il ne s'agit pas de réinventer de nouvelles voies de signalement et d'instruction des plaintes mais de comprendre pourquoi celles déjà mises en place ne fonctionnent pas.

La posture d'acceptation et d'écoute de la maltraitance subie est capitale. Écouter et croire les femmes qui se plaignent, ne pas minimiser leur douleur et leur traumatisme. Permettre une écoute non jugeante et attentive est déjà un premier pas vers la levée du silence sur la maltraitance subie.

Mais plus généralement, il est indispensable que les équipes de soins s'interrogent collectivement sur leurs pratiques pour prévenir la maltraitance. Cela se gère dans le temps long, grâce à une approche mêlant proximité et collégialité et s'appuyant sur des ressources méthodologiques et des formations.

Marie-France AMBOUILLE

Présidente de France Assos Santé Guyane

Contact presse : Pascale DELYON, coordinatrice régionale – 06 94 23 48 21 – pdelyon@france-assos-sante.org